Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.46)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ ANTROPE SOLLICITE L'AUTORISATION POUR EXPLOITER UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE A BITRY

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 24 décembre 2015, une enquête publique en vue de statuer sur la demande d'autorisation présentée par la société ANTROPE pour exploiter une carrière alluvionnaire à Bitry.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Frédéric Lorenzi, directeur de la société ANTROPE hameau de Samson 60150 Chevincourt ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du lundi 15 février 2016 au mercredi 16 mars 2016 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, restera déposé à la mairie de Bitry, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Bitry et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Philippe Legleye, suppléé le cas échéant par M. Alain Giaroli.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la Mairie de Bitry, aux jours et heures suivants :

- lundi 15 février 2016, de 15 heures à 18 heures,
- samedi 27 février 2016, de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 2 mars 2016, de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 11 mars 2016, de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 16 mars 2016, de 15 heures à 18 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Bitry et sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).